



AFFAIRE N° 12

INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU REDRESSEMENT
DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

AVIS PREALABLE DE LA MUNICIPALITE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions, le Département dispose de certains pouvoirs d'intervention en matière économique et sociale. Il peut, notamment, accorder des aides directes ou indirectes à des entreprises en difficulté en vue de faciliter le redressement de leurs activités.

Conformément à la loi, la Municipalité a été saisie par le Département d'un certain nombre de demandes d'entreprises installées à Saint-Denis, sollicitant le concours financier de cette assemblée.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur l'opportunité d'une intervention en faveur des entreprises présentées à la page suivante, la décision finale d'octroi de cette aide étant du ressort du Département :



Entreprises	Adresses	Activités	Origines des difficultés financières	Aides financières sollicitées
1) PRONATEX (Guy MARTIN)	Clos Papangue B.P. 21 Saint-Bernard La Montagne	Exploitation agricole : - culture de plantes ornementales - culture de gazon en plaques	Difficultés de trésorerie suite à un sur-investissement	Avance remboursable de 400 000 F
2) POINT SERVICE MOULINEX (BEG ATHAR)	317 Rue Maréchal Leclerc Saint-Denis	Réparation d'appareils électro-ménagers	Echec commercial du 2ème point de vente de Saint-Paul	Avance remboursable de 40 000 F
3) DESIRE Serge	1 Cité Moril Fontaine Saint-Denis	Fabrication de prothèses dentaires	Difficultés de trésorerie : incapacité de rembourser un prêt SOFIDER	Avance remboursable de 75 000 F



LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

